



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

N° : 2026/2003/04

**OBJET : INDEMNITÉS DE
FONCTION AUX ADJOINTS
ET AU CONSEILLER
MUNICIPAL DÉLÉGUÉ**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20260320-2026200304-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2026

Le vendredi 20 mars 2026 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GIRAUD, le plus âgé des membres du conseil.

Présents : Jean FAYOLLE, Pierre LOPEZ, Patricia GUILLERMIN, Julien BUISSON, Virginie DERAMECOURT, Jean-Paul GIRAUD, Jacky LARDET, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Véronique BARBERET, Isabelle DEVIS, Sandrine CORNIL, Delphine FAURE, Frédéric ROZIER, Julien DUPERRET, Priscilla RIZZATO, Alexandre POULAIN.

Absents : Olivier MOTTE (pouvoir à P. LOPEZ), Séverine SENDRA (pouvoir à V. DERAMECOURT).

Secrétaire élu pour la durée de la session : Véronique BARBERET

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24, il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

1. Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des **quatre adjoints** au maire est fixé à compter de ce jour à **21,38 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique et du **conseiller municipal délégué** à **10,69 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique,
2. Dit que les crédits sont inscrits au compte 6531.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

La secrétaire de séance,
Véronique BARBERET

Publié sur Internet le 10 avril 2026